

Dans ce numéro

Quoi de neuf?

Faits saillants - Payworks

Apprenez à les connaître

Apprenez à connaître votre représentant du service à la clientèle

Planification de fin d'exercice

Se préparer pour la fin de l'exercice

Payworks
novembre/décembre
Bulletin

the
works

Quoi de neuf?

Faits saillants - Payworks

Calendrier des jours fériés

Les bureaux de Payworks seront fermés le 26 décembre 2011 et le 2 janvier 2012.

Les bureaux de Payworks seront ouverts les 23, 27, et 30 décembre, mais le personnel sera limité.

Comme les services de messagerie seront fermés le 27 décembre, il n'y aura aucun envoi aux clients ni de livraisons de nos bureaux.

Calendrier de la paie

Le calendrier de Payworks de 2012 est maintenant prêt à être téléchargé. Comme Payworks s'est engagé à réduire la consommation de papier grâce à ses solutions Web, nous étendons cette initiative à nos calendriers de bureau. Vous trouverez facilement tous les renseignements sur la législation, dont le calendrier 2012, dans notre site Web à www.payworks.ca et également à la rubrique **Ressources**.



De la part de tous les membres du personnel de Payworks, nos meilleurs vœux pour 2012!

Cette année, pour la période des fêtes, au lieu d'envoyer des cartes de souhaits par la poste, nous verserons un don à 12 Manoirs Ronald McDonald du Canada situés dans les villes suivantes : Vancouver, Calgary, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg, London, Hamilton, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec, et Halifax.

Chaque Manoir Ronald McDonald offre à des familles de l'extérieur dont les enfants souffrent d'une maladie grave et sont traités dans un hôpital situé à proximité des séjours dans des établissements sûrs, à coût abordable et prodiguant des soins avec compassion.

Nous vous souhaitons, à vous et aux membres de votre famille, des fêtes remplies de paix et de joie!

Payworks

Apprenez à les connaître

Apprenez à connaître votre représentant du service à la clientèle

Natasha Young travaille pour Payworks comme représentante du service à la clientèle depuis presque deux ans. Elle offre ses services à environ 245 clients de la division responsable des franchises de Payworks.

L'aspect de son travail que Natasha préfère, c'est le contact avec différents types de personne chaque jour. Dans un jour idéal, Natasha a des conversations intéressantes avec ses clients et elle peut résoudre tous les problèmes sans avoir à demander d'aide.

Lorsqu'elle est arrivée à Payworks, Natasha comptait déjà beaucoup d'expérience dans le service à la clientèle et la comptabilité. Elle vise actuellement l'obtention du titre de spécialiste en conformité de la paie décerné par l'Association canadienne de la paie.

Natasha a également été dans l'armée pendant quatre ans et a rencontré des gens provenant de partout dans le monde. Elle adore voyager et sa destination préférée dans le monde entier est Whitehorse au Yukon en raison de la beauté de sa nature sauvage. Natasha adore camper et l'aventure et croit qu'il faut profiter pleinement de la vie.

Natasha vit avec son conjoint, Jason, son beau-fils Jack (7 ans) et sa belle-fille Sydne (12 ans). La famille possède un cochon vietnamien noir du nom de Hermes âgé de deux ans.

Natasha est passionnée de yoga et se décrit elle-même comme très artistique. Elle adore faire la cuisine et de la calligraphie, en fait tout ce qui demande de la créativité. La musique est également une de ses passions et elle aime beaucoup chanter.



Natasha Young
Franchise Customer Service
Representative



Natasha (en uniforme) et ses cadets se préparant pour la tyrolienne en 2005

Planification de fin d'exercice

Se préparer pour la fin de l'exercice

Payworks a envoyé divers communiqués traitant des fins d'exercice par le biais de son site Web et de courriels ainsi que sur papier. Veuillez prendre connaissance de ces renseignements le plus tôt possible pour vous assurer que vos traitements de fin d'exercice se déroulent bien.

Quoi de neuf? RPC

Le 1er janvier 2012, des changements seront apportés au RPC qui auront un impact sur le versement des cotisations. Voici ceux qui toucheront vos employés :

- Vos employés pourront commencer à recevoir leur rente de retraite du Régime de pensions du Canada sans cesser de travailler..
- S'ils sont âgés de moins de 65 ans et travaillent tout en recevant la rente du RPC (ou s'ils travaillent à l'extérieur du Québec tout en recevant la rente du RRQ), les employés et l'employeur **devront** verser des cotisations au RPC. Ces cotisations augmenteront leur rente de retraite du RPC (à partir de 2013).
- S'ils sont âgés entre 65 et 70 ans et travaillent tout en recevant la rente du RPC (ou s'ils travaillent à l'extérieur du Québec tout en recevant la rente du RRQ), ils pourront choisir de verser des cotisations au RPC. Ces cotisations augmenteront leur rente de retraite du RPC (à partir de 2013).

Pour de plus amples renseignements sur ces changements, visitez : <http://www.servicecanada.gc.ca/eng/isp/cpp/posttrben/main.shtml>

Ligne d'assistance pour les fins d'exercice

Pour mieux servir les besoins de fin d'exercice de nos clients, nous avons des personnes-ressources dévouées pour répondre à leurs questions concernant ces besoins. Composez le numéro sans frais 1-866-788-3500 et suivez les instructions pour accéder à la ligne d'assistance pour les fins d'exercice.

Nous nous sommes fixé comme objectif de répondre à vos besoins le plus tôt possible, mais si nos représentants ne sont pas disponibles, laissez un message dans la boîte vocale en indiquant votre numéro de paie et l'objet de votre demande. Vous serez rappelé le jour ouvrable suivant au plus tard.

Dates de fermeture des banques

Beaucoup d'institutions financières ferment leurs portes à cette période-ci de l'année et cette année, c'est encore plus difficile de s'y retrouver car le jour de Noël et le jour de l'an tombent pendant la fin de semaine. Vérifiez les dates de fermeture des institutions financières pour vous assurer que votre traitement de la paie se déroule bien. Vous trouverez à droite les principales dates pour les dépôts directs, le traitement et l'exécution, ainsi que le calendrier des jours fériés de 2012.

Calendrier d'exécution

Non seulement la période des fêtes est-elle une période occupée de l'année pour les entreprises de messagerie, mais les intempéries peuvent également entraîner des retards dans l'exécution. Pour éviter les surprises désagréables, vous pouvez traiter votre paie une journée à l'avance. Pensez à mettre toutes les chances de votre côté!

Principales dates pour les dépôts directs, le traitement et l'exécution

Veuillez revoir vos dates d'entrée des données en décembre pour vous assurer d'avoir suffisamment de temps pour les transferts électroniques de fonds et les exécutions pendant la période des fêtes.

| Date du paiement par TEF | Date du traitement | Date de l'exécution |
|--------------------------|--------------------|---------------------|
| 23 décembre 2011 | 20 décembre 2011 | 22 décembre 2011 |
| 30 décembre 2011 | 23 décembre 2011 | 29 décembre 2011 |
| 3 janvier 2012 | 28 décembre 2011 | 30 décembre 2011 |

Calendrier 2012 des banques et Payworks

| Jours fériés de Payworks et des banques en 2012 | Date | Jour férié des banques |
|---|------------------------------|------------------------|
| Jour de l'an | 1 ^{er} janvier 2012 | Lundi 2 janvier |
| Congé traditionnel (QC) | 2 janvier 2012 | Lundi 2 janvier |
| Jour de la famille (AB, SK, ON) | 20 février 2012 | Lundi 20 février |
| L'Île en fête (PE) | 20 février 2012 | Lundi 20 février |
| Jour de Louis Riel (MB) | 20 février 2012 | Lundi 20 février |
| Fête du patrimoine (YT) | 24 février 2012 | Vendredi 24 février |
| Vendredi saint | 6 avril 2012 | Vendredi 6 avril |
| Jour de Victoria | 21 mai 2012 | Lundi 21 mai |
| Fête nationale (QC) | 24 juin 2012 | Lundi 25 juin (QC) |
| Fête du Canada | 1 ^{er} juillet 2012 | Lundi 2 juillet |
| Congé provincial* | 6 août 2012 | Lundi 6 août |
| Fête du travail | 3 septembre 2012 | Lundi 3 septembre |
| Jour de l'Action de grâces | 8 octobre 2012 | Lundi 8 octobre |
| Jour du Souvenir | 11 novembre 2012 | Lundi 12 novembre |
| Noël | 25 décembre 2012 | Mardi 25 décembre |
| Lendemain de Noël | 26 décembre 2012 | Mercredi 26 décembre |

* Jour férié en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse seulement. En Alberta, ce jour férié est accordé à la discrétion de l'employeur.